



CASIGRANGI ACQUIERT 75,07% DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE SFC

Paris, le 21 décembre 2020 – Casigrangi a acquis ce jour 75,07% du capital social et des droits de vote de SFC.

SFC avait informé ses actionnaires que le Ministère de l'Intérieur avait agréé le 4 novembre 2020 le projet d'acquisition de CASIGRANGI et que cette condition suspensive est levée et que quelques conditions suspensives usuelles, d'ordre technique, restaient à lever afin de finaliser l'opération d'acquisition projetée par CASIGRANGI.

SFC et CASIGRANGI informent que CASIGRANGI a acquis ce jour l'intégralité des titres de SFC détenus par Foch Investissements, Verneuil Finance et Framéloris (soit 3 823 107 actions représentant ensemble 75,07% du capital social et des droits de vote de SFC). Le règlement livraison des titres cédés interviendra le 22 décembre 2020.

Il est rappelé que CASIGRANGI déposera, à titre obligatoire, auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions de SFC, à un prix de 1,70 € par action.

Les conditions de cette offre publique feront l'objet d'un examen de conformité par l'AMF, et seront évaluées par un expert indépendant dont le nom sera soumis à l'AMF dans les conditions de l'article 261-1-1 du règlement général de l'AMF et qui sera nommé par le Conseil d'administration de SFC conformément aux lois et réglementations applicables sur le fondement des articles 261-1 I 1^e et II du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration de SFC sera amené à rendre un avis motivé sur l'offre, étant rappelé qu'il accueille favorablement le principe de ce projet d'offre qui permettrait d'accélérer le développement du Groupe.

Dans l'hypothèse où les conditions seraient réunies, Casigrangi a l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à la suite de l'offre publique d'achat simplifiée.

Immédiatement après la réalisation de cette opération, la composition du Conseil d'administration de SFC a été modifiée afin de refléter son nouvel actionnariat. Ainsi le Conseil d'administration est désormais composé de :

- Monsieur Dominique GORTARI, Président Directeur général ;
- Madame Isabelle BELLINO, nouveau membre du Conseil d'administration ;
- Madame Agnès COURTADE, nouveau membre du Conseil d'administration ;
- Monsieur Alban DUCHENE, nouveau membre du Conseil d'administration ;
- Madame Julie HUMBERT, nouveau membre du Conseil d'administration ;

Communiqué de presse

Le Conseil d'administration a par la même occasion remercié les administrateurs démissionnaires, à savoir FRAMELIRIS, Madame Isabelle BERNARD-DELORE, Monsieur Daniel REYNÉ, Monsieur Carlos UBACH, société VERNEUIL PARTICIPATIONS, pour le travail réalisé.

A compter de ce jour M. Dominique GORTARI assumera les fonctions de Président Directeur général de SFC.

Le Conseil d'administration a également décidé de transférer le siège social du 48 avenue Victor Hugo 75116 Paris au 16 Cours Albert 1^{er} 75008 Paris.

Pour mémoire, dans des communiqués précédents SFC avait informé ses actionnaires des actions judiciaires intentées par le GROUPE CIRCUS et notamment que :

(i) après avoir été intégralement débouté de ses demandes par le Tribunal de commerce de Paris tendant à forcer FRAMELIRIS à céder ses titres au GROUPE CIRCUS et à interdire la cession des titres de la Société détenus par FRAMELIRIS à toute autre personne qu'au GROUPE CIRCUS, ce dernier a interjeté appel et a également assigné au fond FRAMELIRIS et CASIGRANGI afin respectivement de faire constater que la vente des actions SFC détenues par FRAMELIRIS serait parfaite au profit de GROUPE CIRCUS et de rendre opposable cette décision à CASIGRANGI ; et

(ii) que dans la mesure où FRAMELIRIS a confirmé à CASIGRANGI la libre cessibilité des actions qu'elle détient dans SFC, SFC et CASIGRANGI considèrent que ces actions en cours de GROUPE CIRCUS ne font pas obstacle à la poursuite du projet d'acquisition de CASIGRANGI.

C'est dans ce contexte que CASIGRANGI a poursuivi son acquisition.

Les actions judiciaires de GROUPE CIRCUS sont toujours pendantes. SFC communiquera, le cas échéant, conformément à ses obligations réglementaires sur les éventuelles suites de ces actions.

Contacts

SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS

Dominique GORTARI
Président Directeur Général
Tél : +33 4 68 75 23 60
Contact.actionnaires@casinos-Société Française de Casinos .com

ACTUS finance & communication

Guillaume LE FLOCH
Relations Analystes/Investisseurs
Tél : +33 01 53 67 36 70
glofloch@actus.fr

A propos de Société Française de Casinos

Le groupe Société Française de Casinos exerce une activité consacrée aux loisirs et plus spécifiquement aux métiers des jeux. Le Groupe exploite 4 casinos en propre situés à Châtel-Guyon, Collioure, Gruissan, Port la Nouvelle. Ces casinos sont autorisés à exploiter des jeux de table et des machines à sous, lesquelles représentent une part prépondérante de l'activité. Le Groupe exploite également les activités d'hôtellerie, de restauration, d'animations et de spectacle associées.

La société est cotée sur le compartiment C Euronext Paris d'Euronext. Code ISIN : FR0010209809

A propos de CASIGRANGI

Le groupe CASIGRANGI exerce une activité consacrée aux loisirs et plus spécifiquement aux métiers du jeu. Le Groupe exploite 3 casinos en propre situés à Granville, Megève et Mimizan. Ces casinos sont autorisés à exploiter des jeux de table et des machines à sous, lesquelles représentent une part prépondérante de l'activité. Le Groupe exploite également les activités d'hôtellerie, de restauration, d'animations et de spectacle associées.